> EXPERTISE ET SYNTHÈSE

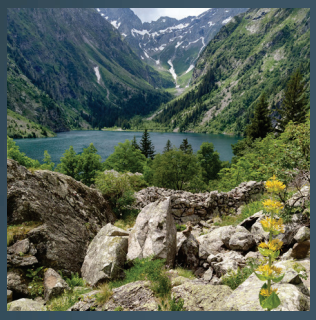

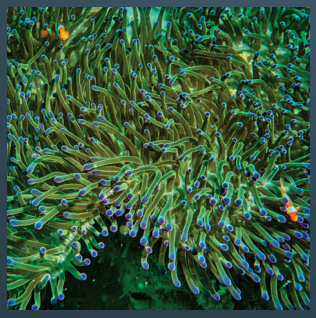

Biodiversité
les acteurs français passent à l'action

Recueil d'actions à la lumière des recommandations de l'Ipbes

FRB
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ

orée

SOMMAIRE

5 **Introduction**

8 **Bilan global des réponses des acteurs**

18 **Recueil d'actions à la lumière des recommandations de l'Ipbes**

19 Catégorisation des mesures mises en œuvre par les acteurs

20 Nourrir l'humanité

62 Des sociétés résilientes et durables

86 Préserver la biodiversité pour elle-même

136 **Promouvoir la recherche sur la biodiversité**

137 La recherche sur la biodiversité conduite par des acteurs français

147 Mise en regard des projets de recherche avec les lacunes de connaissances identifiées par l'Ipbes

Introduction

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CNRS
Centre national de la recherche scientifique

Cos
Conseil d'orientation stratégique

ERC
Éviter, réduire, compenser

FRB
Fondation pour la recherche sur la biodiversité

Ifremer
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

Inrae
Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement

IRD
Institut de recherche pour le développement

Ipbes
Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

MNHN
Muséum national d'Histoire naturelle

ONG
Organisation non gouvernementale

PEFC
Programme de reconnaissance des certifications forestières

Tirpaa
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

UPMC
Université Pierre et Marie Curie

ODD
Objectifs de développement durable

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes) est un organe intergouvernemental indépendant créé en 2012. Elle comporte plus de 130 États membres et des centaines d'organisations suivent ses travaux. Elle fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et leurs bénéfices pour les populations, ainsi que des outils et des méthodes pour les protéger et les utiliser de manière durable. La mission de l'Ipbes est de renforcer, grâce à la science, les connaissances qui serviront de fondement à la formulation de meilleures politiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être à long terme des populations et le développement durable. Ses rapports sont à destination des états en premier lieu, qui les approuvent formellement, mais ils ont également vocation à guider les actions du secteur privé et de la société civile afin d'assurer une prise de décision basée sur les connaissances aux niveaux local, régional et international.

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) accueille le secrétariat scientifique du comité français pour l'Ipbes. À ce titre, elle est chargée de relayer les travaux de la Plateforme au niveau national. Pour ce faire, la FRB travaille avec son Conseil d'orientation stratégique (Cos), regroupant plus de 240 structures (entreprises, syndicats, ONG, collectivités territoriales, etc.), pour que les acteurs nationaux s'approprient les messages de l'Ipbes et pour rapprocher les conclusions scientifiques de leurs préoccupations opérationnelles. La Fondation s'est associée avec ORÉE, association multi-acteurs pour l'environnement comptant plus de 180 membres, pour étendre le champ des structures participant à son travail sur l'évaluation mondiale de l'Ipbes.

La FRB a diffusé en 2016 les conclusions de l'évaluation thématique de l'Ipbes sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire[1]. En 2019-2020, trois nouvelles évaluations publiées par l'Ipbes ont été analysées :

- L'évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres, sortie en 2018, présente l'état de la dégradation des terres au niveau mondial. La lutte contre ce phénomène, présent dans l'ensemble des régions du monde, est identifié comme un axe prioritaire afin de protéger la biodiversité et les services écosystémiques vitaux pour assurer la vie sur Terre. Elle identifie un ensemble d'options de gouvernance, de politiques et de pratiques de gestion visant à soutenir les acteurs à tous niveaux afin de réduire les conséquences environnementales, sociales et économiques négatives de la dégradation des terres et de restaurer les terres dégradées.

- L'évaluation régionale de la biodiversité en Europe et en Asie centrale, sortie en 2018, fournit une analyse critique des connaissances existantes sur l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques, l'importance qu'ils représentent pour le bien-être humain, et les facteurs de pression qui s'exercent sur eux à l'échelle de cette région géographique. L'évaluation identifie un ensemble d'options de gouvernance, de politiques et de pratiques de gestion visant à soutenir les acteurs à tous niveaux afin de réduire la perte de biodiversité dans cette région qui inclut la France métropolitaine.

- L'évaluation mondiale de la biodiversité, sortie en 2019, traite des mêmes éléments, mais au niveau planétaire. C'est la première étude intergouvernementale à présenter un état global de la biodiversité. Certaines recommandations sont du même ordre que celles de l'évaluation régionale ou de l'évaluation thématique, et ont donc été fusionnées, d'autres sont plus spécifiques à certains écosystèmes que l'on trouve dans les territoires d'outre-mer ou en lien avec les échanges globalisés auxquels la France participe.

Afin de porter les recommandations de ces trois rapports de l'Ipbes les acteurs membres du Cos de la FRB et de ORÉE ont été invités à répondre à une enquête reprenant les options proposées par l'Ipbes. Ils y ont recensé les initiatives prises en interne, afin de respecter les lois et réglementations françaises ou européennes, ou de manière proactive, en raison d'un engagement unilatéral de leur structure en faveur de la biodiversité. Au-delà de l'action d'une structure, il y a un contexte social, politique et économique qui peut favoriser ou non l'action. Pour mieux appréhender ces conditions facilitantes, un groupe de travail d'acteurs a été mis en place pour réfléchir à ces freins et leviers au cours d'un atelier dédié, le 8 novembre 2019. Les éléments recueillis servent d'éclairage dans cette analyse. Ce fut également un temps d'échange collectif sur les différentes mesures mises en œuvre. Certains retours présentés ici ont été collectés au cours de cet atelier.

Les trois évaluations contenaient au total 123 recommandations, qui ont finalement été regroupées en 43 mesures dans l'analyse finale, en tenant compte des redondances entre les trois rapports. Elles sont présentées dans trois parties selon différents enjeux pour le développement durable. « Nourrir l'humanité » comprend les mesures permettant d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies concernant l'éradication de la faim (ODD 2), la bonne santé pour tous (ODD 3) et l'accès à l'eau propre et à l'assainissement (ODD 6), tout en préservant la biodiversité et en s'appuyant sur celle-ci pour atteindre ces objectifs. « Des sociétés résilientes et durables » couvre l'accès à une énergie propre (ODD 7), le développement des infrastructures(ODD 9), les villes durables (ODD 11) et leur influence sur la biodiversité. « Préserver la biodiversité pour elle-même » est entièrement dédié aux ODD 14 et 15 sur la préservation de la vie aquatique et terrestre. La partie finale « Promouvoir la recherche sur la biodiversité » répertorie les initiatives des acteurs visant à améliorer les connaissances sur la biodiversité par le financement et la collaboration avec des structures de recherche. Elle met en regard les différents retours collectés avec les lacunes de connaissances soulignées dans les rapports de l'Ipbes, illustrant qu'au-delà des instances publiques de programmation, financement et mise en oeuvre de la recherche, la société civile et le secteur privé ont un rôle clé à jouer pour que l'on puisse mieux connaître la biodiversité, et donc mieux la préserver.

La présente publication, fruit de ce travail auprès des acteurs français, fournit un panorama précieux des mesures pour la biodiversité mises en œuvre au niveau non-étatique, alors que les acteurs sont de plus en plus sollicités pour rendre des comptes sur leurs engagements, notamment en 2020 dans le cadre de

[1] Voir : Fondation pour la recherche sur la biodiversité (2016), Les acteurs français se mobilisent pour les pollinisateurs – Plus de 250 initiatives en faveur des pollinisateurs mises en regard de l'Évaluation de l'Ipbes (v2). Série FRB, Expertise et synthèse. Ed. Cos – Comité français pour l'Ipbes, 52 pp

Biodiversité - les acteurs français passent à l'action

la préparation de la Cop 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) avec l'Agenda de l'Action de Sharm-El-Sheikh à Kunming et le *One Planet Summit* qui pourrait avoir lieu dans le cadre du Congrès mondial de l'UICN. Ce travail permet également de juger des progrès qu'il reste à accomplir pour atteindre une véritable intégration des enjeux de la biodiversité dans tous les secteurs d'activité. Pour ce faire, l'évaluation mondiale appelle à des changements systémiques au sein de chaque secteur, qui se déclinent dans les mesures présentées ici. Les acteurs pourront s'inspirer de ce premier état des lieux pour développer de nouvelles mesures et rehausser l'ambition des mesures existantes, créant ainsi une émulation vertueuse, dans la lignée de l'appel de Pékin émis par les présidents français et chinois le 6 novembre 2019. Dans cette déclaration, ils encouragent « des engagements et des contributions concrets et vérifiables des acteurs et des parties prenantes de tous les secteurs en faveur de la conservation de la biodiversité, afin de stimuler et de soutenir l'action publique ». De tels engagements peuvent être formalisés dans des initiatives telles que act4nature international, mis en place au niveau français et qui accompagne les entreprises dans leur engagement pour la biodiversité.

Les mesures reportées dans cette publication n'engagent que les structures ayant répondu à l'appel lancé au Conseil d'orientation stratégique de la FRB et aux membres d'ORÉE. Elles ne sont donc pas exhaustives des actions menées en France, mais représentent un échantillon varié, impliquant différents types d'acteurs (entreprises, syndicats, ONG, collectivités, etc.). Les contributions ont été envoyées sur la base du volontariat, chaque structure s'exprimant en son nom. Les répondants ont détaillé leurs démarches, ont fait part de leurs attentes et de l'appui que l'Ipbes peut leur fournir dans le cadre de leurs engagements pour la biodiversité.

La FRB et ORÉE, n'en ayant pas la capacité, n'ont pas contrôlé l'exactitude et la véracité des déclarations. De même, aucune évaluation des impacts concrets de ces mesures sur la biodiversité n'a été réalisée. Sur ce point, les données récoltées permettent tout de même de mettre en évidence qu'il n'y a pas beaucoup de suivi effectué en interne sur ces mesures et peu de mesures d'impact ont pu être collectées auprès des structures répondantes. Une recommandation majeure pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités économiques est donc d'inciter les acteurs socio-économiques à établir systématiquement des partenariats avec le monde de la recherche, afin d'améliorer le suivi et l'évaluation de l'efficacité des mesures qu'ils mettent en œuvre (voir la partie « Promouvoir la recherche sur la biodiversité »).

La FRB et ORÉE remercient chaleureusement l'ensemble des acteurs qui ont pris le temps de participer à ce travail lors de l'enquête, de l'atelier, et de la préparation de la publication. C'est en s'inscrivant résolument dans une telle démarche de collaboration à l'interface entre la recherche, les politiques et la société que la communauté mondiale pourra répondre au défi majeur que représente la préservation de la biodiversité.

BILAN GLOBAL
DES RÉPONSES DES ACTEURS

Les enquêtes sur les recommandations Ipbes et l'atelier organisé le 8 novembre 2019 ont permis de recueillir les retours de 55 acteurs. Les mesures présentées dans le corps de cette publication ne représentent donc qu'un échantillon limité de ce qui peut être mis en œuvre par les acteurs français sur le territoire national ou à l'international, néanmoins, elles permettent d'en avoir un aperçu partiel.

Les répondants proviennent de différents cercles : privé, associatif et public. Tant des structures individuelles que des structures collectives sont représentées, telles par exemple des interprofessions, qui accompagnent et renseignent une multitude d'entités. Les rapports de l'Ipbes sont d'intérêt pour tous ces types d'acteurs. Les associations et les interprofessions peuvent les utiliser pour guider leur travail, en élaborant par exemple des plans ou stratégies pour une filière. Les entreprises peuvent s'en servir comme base scientifique et source de leviers afin d'intégrer la préservation de la biodiversité au cœur de leurs activités. Enfin, les collectivités territoriales et établissements publics représentent des relais importants de l'État pour mettre en œuvre les préconisations de l'Ipbes à un niveau local ou sur des thématiques précises. Dans cette étude, 38 % des répondants sont des associations, ONG ou fondations, 33 % des entreprises, 18 % des fédérations et 11 % des collectivités et établissements publics (cf. Figure 1). Ces acteurs représentent des secteurs d'activité différents (agriculture, conservation, finance, production, industrie, tertiaire, etc.). L'échantillon de répondants est trop restreint pour être pleinement représentatif du contexte français, en particulier pour les collectivités et établissements publics qui sont peu nombreux à avoir participé à ce travail. Les associations et les entreprises sont sur-représentées dans le panel de répondants. En tout état de cause, l'ensemble des mesures mises en avant par ces acteurs dans cette publication peut constituer un reflet de ce qui se passe plus largement en France, ainsi qu'une base de réflexion sur l'engagement des acteurs.

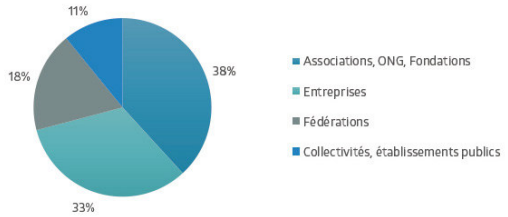

FIGURE 1 RÉPARTITION DES RÉPONDANTS

L'exercice de mise en relation des messages de l'Ipbes avec les mesures des acteurs peut se révéler difficile, les niveaux de gouvernance auxquels s'adresse l'Ipbes étant hétérogènes. Certaines mesures en France relèvent de la compétence de l'État, ou sont encadrées par celui-ci. En outre, le droit français oblige déjà les entreprises à un certain nombre d'actions préconisées par l'Ipbes. Il apparaît néanmoins nécessaire d'aller plus loin, car sur le territoire français et dans le monde, où les acteurs français sont actifs, la biodiversité continue de s'éroder.

Lors de l'atelier du 8 novembre 2019, les acteurs ont réfléchi sur les freins qui les empêchent aujourd'hui de mettre pleinement en œuvre les recommandations de l'Ipbes. Ceux-ci sont nombreux : freins financiers pour les entreprises, freins comportementaux pour les consommateurs, freins règlementaires ou lacunes de connaissances qui s'appliquent à tous. Dans l'ensemble, un constat partagé entre les acteurs est le besoin fort de réglementation. En l'absence de celle-ci, les « bonnes » actions ne se font qu'à la marge. Cette règlementation doit être suffisamment stable afin que les acteurs puissent s'y retrouver et qu'ils puissent objectiver les résultats des mesures qu'ils mettent en œuvre en faveur de la biodiversité. Les freins illustrés démontrent également un besoin continu de sensibilisation et de formation. Plusieurs

acteurs peuvent en être les vecteurs : les associations et collectivités au niveau local, mais aussi les médias.

L'analyse qualitative qui suit vise à présenter un bilan global des retours des acteurs. Plusieurs biais y sont attachés : un échantillon de répondants restreint ; une sous représentativité de certains acteurs, notamment pour les collectivités qui sont d'importance pour la mise en œuvre des recommandations de l'Ipbes au niveau local ; et l'intégration des retours d'acteurs ayant participé aux ateliers sur des points spécifiques sans toutefois répondre à l'enquête dans son ensemble. Il est ainsi possible que certains résultats et conclusions soient sous-estimés ou surestimés.

La mobilisation générale des acteurs

Les moyennes de répondants par recommandation sont globalement assez homogènes sur les trois parties « Nourrir l'humanité », « Des sociétés résilientes et durables », « Préserver la biodiversité pour elle-même ».

Le nombre de répondants est légèrement plus élevé pour la première partie « Nourrir l'humanité ». Ceci peut traduire une plus grande mobilisation des acteurs sur l'enjeu d'une alimentation durable et respectueuse de la biodiversité. Par ailleurs, ceci concorde avec le constat selon lequel la réforme agricole est une des premières priorités en France pour la préservation de la biodiversité.

Pour les enjeux « Nourrir l'humanité » et « Préserver la biodiversité pour elle-même », la distribution des répondants reflète à peu près à la celle de l'enquête (cf. Figure 2.a et Figure 2.c – à comparer avec Figure 1). Une bonne mobilisation de tous les types d'acteurs peut donc être constatée sur ces parties. En revanche, la répartition des répondants diffère pour l'enjeu « Des sociétés résilientes et durables », où environ la moitié des répondants sont ici les entreprises (cf. Figure 2.b). On peut ainsi supposer un intérêt plus poussé des entreprises pour les recommandations de l'Ipbes afférentes, qui touchent plus à leur domaine d'activité.

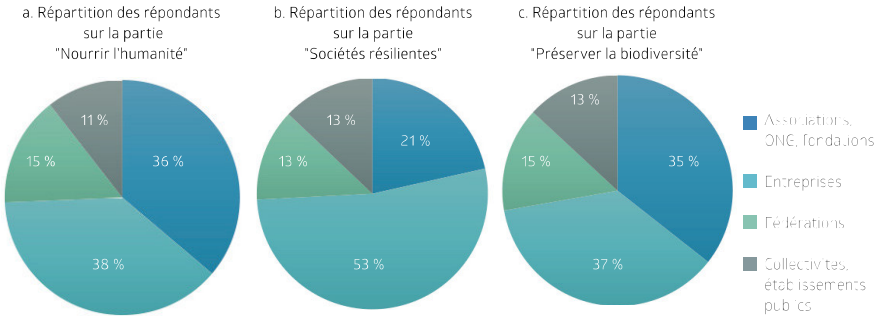

FIGURE 2 RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR PARTIE

Nourrir l'humanité (Partie 1)

L'agriculture est identifiée comme un des secteurs ayant un impact majeur sur la biodiversité dans les rapports Ipbes. Sa relation avec la biodiversité est assez ambiguë puisqu'elle est à la fois : une pression *via* le changement d'usage des terres et les impacts négatifs des pratiques agricoles intensives ; une solution *via* l'entretien des milieux, la contribution aux continuités écologiques ou encore la préservation des ressources génétiques ; une activité directement impactée par l'érosion de la biodiversité alors même qu'elle doit répondre à des besoins alimentaires mondiaux croissants (disparition des pollinisateurs, baisse de la fertilité des sols, etc.) ; un secteur clé dans la définition d'un projet de société plus durable, où l'alimentation et le choix des consommateurs quant aux modes et zones de production des denrées alimentaires sont des éléments centraux. En France, la réforme des modèles et politiques agricoles apparaît comme une des priorités majeures pour la préservation de la biodiversité. C'est aussi cette partie qui a suscité le plus de discussions et réactions de la part des acteurs lors de l'élaboration de cette publication.

Treize mesures sont associées à l'enjeu « Nourrir l'humanité » et soulignent ainsi les liens essentiels entre les politiques agricoles (y compris l'élevage et la pêche), de gestion de l'eau, de santé et les politiques de préservation de la biodiversité pour nourrir durablement les humains, tout en préservant les ressources de la planète.

Dans ce contexte, l'Ipbes souligne la nécessité d'adopter une approche globale prenant en compte des pratiques agroécologiques reconnues dans différents systèmes de savoirs (monde académiques et connaissances locales des agriculteurs) (mesure 1). Par ailleurs, favoriser fortement la biodiversité cultivée (mesures 3 et 4) tout en préservant la biodiversité sauvage à l'échelle des paysages (mesures 6 et 8) se traduit concrètement dans les systèmes de production par de moindres utilisations d'intrants chimiques (mesures 2 et 7), moins de consommation d'eau (mesure 5) et, le plus souvent, par la production d'aliments ayant de meilleures qualités nutritionnelles (mesure 12). À l'inverse, des agricultures trop intensives et ne reposant que sur une biodiversité limitée, voire des monocultures, ne sont généralement économes ni en eau ni en intrants chimiques et fournissent rarement les aliments les plus nutritifs. On notera que l'Ipbes souligne l'importance de maintenir les sols vivants, bien pourvus en matière organique (mesure 2), un axe crucial pour pratiquer une agriculture durable produisant des aliments de qualité tout en réduisant l'érosion et les besoins en irrigation.

Les différents leviers préconisés par l'Ipbes pour une agriculture plus durable peuvent être spécifiques à une problématique (lutte intégrée contre les ravageurs, gestion intégrée des nutriments, gestion de l'irrigation, pratiques visant à améliorer le bien-être animal) ; ou proposer une approche plus englobante au niveau du système d'exploitation (agriculture biologique, agriculture de conservation, agroforesterie). Ces pratiques et systèmes reposent tous sur les fondements communs de l'agroécologie, que sont l'optimisation des régulations biologiques favorables et les cycles bio-géochimiques. Ces deux processus reposent sur la gestion, et l'enrichissement de la diversité spécifique et fonctionnelle aux différents niveaux d'organisation, depuis la parcelle jusqu'au paysage agricole.

Au niveau des politiques publiques françaises, différents niveaux d'actions sont mis en place pour favoriser le déploiement de tels leviers et, plus généralement, inciter à une meilleure prise en compte de l'enjeu « biodiversité » dans la production agricole : par exemple, le projet agroécologique pour la France lancé en 2012[2], les plans Ecophyto, Ecoantibio, Protéines, etc. ; ainsi que le Plan biodiversité de 2018 dans lequel des mesures spécifiques à l'agriculture sont affichées. Cependant, les constats de l'augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires, de la croissance encore limitée des surfaces en agriculture biologique et du déclin alarmant des espèces en milieux agricoles, montrent l'insuffisance de ces seules mesures pour répondre à ces enjeux. Plusieurs acteurs appellent à ce que les décisions politiques soient accompagnées de divers types d'initiatives privées :

- Au niveau des financements (paiements pour services environnementaux, valorisations financières des productions issues de systèmes agroécologiques, accès aux prêts pour l'investissement, accompagnement dans la prise de risques, etc.) ;
- Au niveau de l'accompagnement et du conseil technique aux agriculteurs (mise à disposition des connaissances et références, formation et suivi techniques des agriculteurs, etc.) ;
- Au niveau de la communication et de la reconnaissance par les acteurs non-agricoles des efforts effectués et implication de l'ensemble de la société, riverains et consommateurs, dans la mise en œuvre de la transition agricole. Les actions répertoriées sur cette première partie démontrent un certain engagement des acteurs privés sur le territoire français.

Nourrir durablement l'humanité nécessite également d'agir au niveau de la distribution alimentaire en assurant la durabilité des chaînes d'approvisionnement (mesure 9), la transparence et stabilité des marchés alimentaires (mesure 10) et en favorisant la distribution de ressources locales (mesure 11). Enfin, il est primordial de réduire les impacts de la consommation alimentaire et le gaspillage (mesure 13) afin de boucler le cercle vertueux d'une alimentation durable.

Sur cette première partie, la recommandation ayant le plus mobilisé les répondants est celle qui, de manière transversale et englobante, vise à favoriser des pratiques agricoles durables et respectueuses de la biodiversité (mesure 1). D'autres mesures transversales semblent également être bien mises en œuvre par les acteurs interrogés : la prévention de l'érosion des sols et des ruissellements de polluants (mesure 2), la gestion durable des ressources en eau (mesure 5), l'évitement de la destruction des écosystèmes (mesure 8) et la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables (mesure 9) (cf. Figure 3.a).

[2] https://agriculture.gouv.fr/le-projet-agro-ecologique-en-12-cles

A l'inverse, certaines recommandations ont très peu mobilisé les répondants. C'est notamment le cas de celles relatives à la conservation des ressources génétiques (mesure 3), à la réduction des impacts de la pêche et de l'aquaculture (mesure 6), à la transparence des marchés alimentaires (mesure 10) et à l'équité dans la distribution alimentaire (mesure 11) (cf. Figure 3.a). Les retours sur les ressources génétiques et la pêche proviennent de quelques structures spécialisées sur ces sujets et, pour la pêche, d'une structure chapeau répertoriant les actions mises en œuvre par une diversité d'acteurs de ce domaine. Une certaine représentativité est donc tout de même possible, malgré la petite taille de notre échantillon. Quant aux recommandations portant sur les aspects de distribution alimentaire et de transparence des marchés, elles représentent des mesures plus politiques. Les leviers pour y répondre font appel au droit ou aux politiques publiques, à l'exception de certaines solutions de distribution alternative tels que des supermarchés coopératifs et des AMAP qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs interrogés. Quelques retours portent d'ailleurs sur ces aspects (cf. mesure 11).

Les associations, entreprises et fédérations sont représentées pour chaque recommandation. En revanche, les collectivités et établissements publics n'ont pas précisé d'actions pour certaines mesures. Pour certaines, telles que celles relatives à la conservation et restauration des écosystèmes autour des systèmes de production (mesure 4) et à la réduction de la pollution due aux systèmes alimentaires (mesure 2), on aurait pu s'attendre à recevoir des réponses de leur part. Celles-ci sont cependant sous-représentées dans notre échantillon, une seule ville et une seule région ayant participé à l'enquête.

Dans l'ensemble, les associations et les entreprises représentent les types d'acteurs les plus mobilisés sur l'ensemble des mesures relatives à « Nourrir l'humanité », en représentant entre 20 et 50 % des répondants sur chaque action (cf. Figure 3.b). Les seules exceptions sont les recommandations sur la conservation des ressources génétiques, pour laquelle un manque de représentativité d'associations ou de réseaux spécialisés dans l'échantillon se fait sentir, et pour celle sur la distribution alimentaire, qui illustre le fait que les entreprises ayant contribué à ce travail ne sont pas spécialisées dans ce domaine.

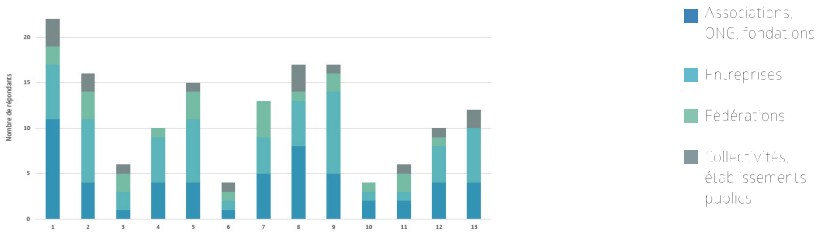

FIGURE 3.a TYPES D'ACTEURS POUR LA RECOMMANDATION "NOURRIR L'HUMANITÉ" (ABSOLU)

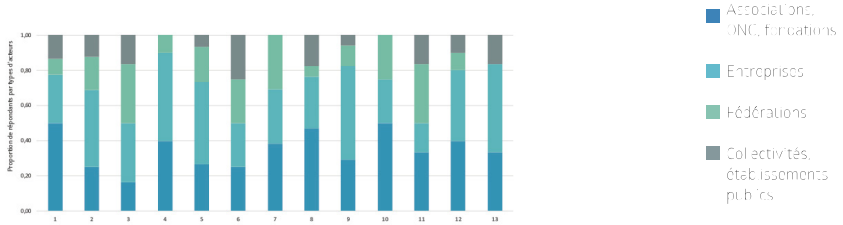

FIGURE 3.b TYPES D'ACTEURS POUR LA RECOMMANDATION "NOURRIR L'HUMANITÉ" (RELATIVE)

Des sociétés résilientes et durables (Partie 2)

Cette seconde partie met en lumière les liens entre préservation de la biodiversité et les enjeux de durabilité en ville, liés à l'énergie, l'industrie, les infrastructures, la production et la consommation de biens industriels ou manufacturés, dans le contexte de lutte contre les changements climatiques, afin de transformer nos sociétés en des modèles résilients et durables.

Assurer la résilience et la durabilité des sociétés humaines nécessite d'agir sur l'organisation des villes. À cette fin, l'Ipbes souligne l'importance d'adopter une planification durable de l'espace urbain. Celle-ci passe notamment par : un développement urbain respectueux de la nature qui évite la fragmentation des espaces et préserve les zones clefs de biodiversité (mesure 1), *via* notamment la maîtrise de l'étalement urbain (mesure 2) et du développement des infrastructures (mesure 6). La ville peut devenir plus favorable à la biodiversité *via* l'augmentation des infrastructures vertes et bleues (mesure 4) ainsi que des solutions fondées sur la nature (mesure 3). Des mesures permettent également de réduire les impacts des villes tant d'un point de vue énergétique (mesures 7 et 8) qu'au niveau du traitement des eaux usées et déchets (mesure 5). D'autre part, il est reconnu comme primordial de réformer nos modèles de production et de consommation (mesure 9). Le développement d'une comptabilité écologique (mesure 10) pourrait à ce titre permettre d'avancer vers un modèle d'économie durable.

La recommandation relative à la préservation des zones urbaines clefs pour la biodiversité (mesure 1) a grandement mobilisé les acteurs interrogés (cf. Figure 4.a). Ceci peut tenir au caractère transversal de cette mesure qui peut être mise en œuvre à différents niveaux, mais aussi au fait qu'elle appelle à une action dans l'environnement immédiat de nombreux types d'acteurs.

Les autres recommandations ont dans l'ensemble moins mobilisé les répondants. Environ la moitié des préconisations semble peu mise en œuvre dans les activités des acteurs interrogés (cf. Figure 4.a). Plusieurs explications peuvent être présentées. Pour les mesures relatives à la densification urbaine (mesure 2) et aux services urbains de gestion de l'eau et des déchets (mesure 5), la réponse à ces enjeux revient à l'État et aux collectivités territoriales qui sont ici peu représentées. Les aspects de consommation énergétique sont adressés par quelques entreprises spécialisées (mesure 6, 7 et 8). Ces dernières ne sont toutefois pas majoritaires dans l'échantillon d'acteurs. Quant à la question de la comptabilité écologique (mesure 10), celle-ci apparaît comme un sujet complexe, technique, et encore en développement. Elle n'a donc pas (encore) été adoptée par les acteurs.

Dans l'ensemble, les entreprises semblent être beaucoup plus actives dans la mise en œuvre des recommandations de l'Ipbes de cette partie que les autres types d'acteurs (cf. Figure 4.b). Ceci peut tenir au fait que les préconisations touchent plus au domaine de spécialité des entreprises représentées dans l'échantillon (énergie, infrastructures, production de biens de consommation). Les entreprises ont fait des retours sur chaque recommandation, à l'exception de celle portant sur la gestion des services urbains de l'eau et des déchets. Aucune entreprise parmi les répondants ne semble toutefois spécialisée dans ce secteur.

En ce qui concerne les fédérations et les collectivités, leur mobilisation sur cette partie reste assez concordante avec leur représentativité générale. On aurait pu s'attendre à de nombreuses actions de la part des collectivités sur cette partie, car elle touche au cœur de leur domaine et territoire d'action, mais seules deux collectivités territoriales sont représentées dans l'échantillon. De nombreux retours supplémentaires sur la question de la durabilité des villes auraient été nécessaires de la part d'une plus grande diversité de collectivités afin d'obtenir un aperçu représentatif de ce qui est en œuvre sur le territoire français.

Peu d'associations sont spécialisées sur les enjeux abordés par cette partie, et les répondants semblent essentiellement mobilisées sur les aspects biodiversité en ville et infrastructures (mesures 1, 3 et 6) (cf. Figure 4.b). Quelques recommandations plus larges comme par exemple, celles sur la restauration des zones urbaines clefs pour la biodiversité et la promotion des solutions fondées sur la nature permettent de mettre en évidence une mobilisation des associations et ce à différents niveaux d'intervention.

À l'exception, des recommandations centrées sur les questions énergétiques (mesures 7 et 8), où seules des entreprises spécialisées ont répondu, et de celle sur la comptabilité écologique (mesure 10), au moins trois types d'acteurs sont représentés pour chaque recommandation. Cette partie permet donc quand même de donner un aperçu des actions pouvant être mises en œuvre par différents types d'acteurs au niveau français.

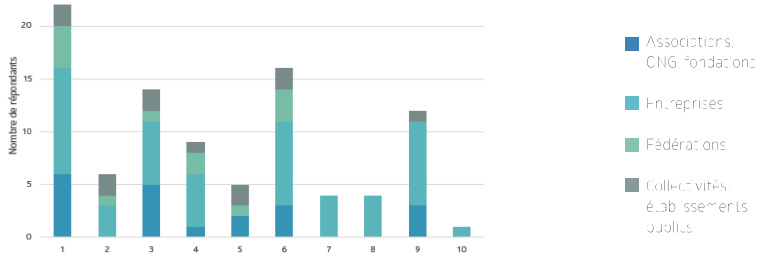

FIGURE 4.a TYPES D'ACTEURS POUR LA RECOMMANDATION "DES SOCIÉTÉS RÉSILIENTES ET DURABLES" (ABSOLU)

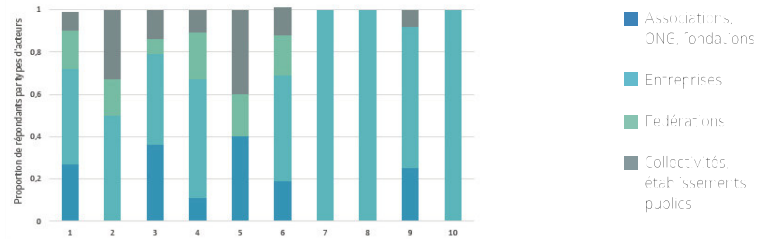

FIGURE 4.b TYPES D'ACTEURS POUR LA RECOMMANDATION "DES SOCIÉTÉS RÉSILIENTES ET DURABLES" (RELATIVE)

Préserver la biodiversité pour elle-même (Partie 3)

Cette dernière partie aborde la préservation de la biodiversité terrestre et marine, motivée par les diverses valeurs que les sociétés peuvent lui accorder (mesure 2). Ces mesures visent non pas à préserver la biodiversité pour assurer une continuité des services écosystémiques d'approvisionnement et de régulation que l'on retrouve dans les parties « Nourrir l'humanité » et « Des sociétés résilientes et durables » mais sont plutôt le reflet d'une reconnaissance de la valeur intrinsèque de la biodiversité.

La préservation de la biodiversité pour elle-même passe avant tout par une bonne connaissance de celle-ci (mesure 2), également détaillée dans la dernière partie « Promouvoir la recherche sur la biodiversité » et une sensibilisation de tous pour enclencher de profonds changements sociétaux (mesure 1). Sur le terrain, elle passe par la conservation des habitats, qui peut être faite à travers des réseaux d'aires protégées efficaces (mesures 6 et 7), et la protection d'écosystèmes fragilisés tels que les forêts (mesures 9 et 10), les zones côtières (mesure 15) et les océans (mesure 14). La restauration des écosystèmes dégradés est à cet égard primordiale (mesures 8 et 10). L'Ipbes souligne également les enjeux essentiels que représentent la préservation des espèces sauvages (mesures 11 et 12) et la maîtrise des espèces exotiques envahissantes (mesure 13). La conservation de la biodiversité nécessite par ailleurs des financements qui doivent considérablement être accrus (mesure 16).

Au-delà de ces outils de gestion directe, l'Ipbes appelle au développement de leviers permettant d'agir de manière plus transversale sur la préservation de la biodiversité. Au niveau national, sont notamment préconisés le développement d'outils de mesures alternatifs visant à assurer une comptabilité du capital naturel (mesure 3), une meilleure application des lois et politiques existantes (mesure 4), l'engagement de toutes les parties prenantes (mesure 19) ainsi que le développement d'objectifs stratégiques en faveur de

la biodiversité (mesure 20). Au niveau local, l'Ipbes souligne l'importance de promouvoir les choix locaux de conservation (mesure 5) ainsi que le développement d'une planification spatiale inclusive à l'échelle du territoire (mesures 17 et 18).

Dans cette dernière partie, trois recommandations ont particulièrement mobilisé les acteurs : sensibiliser à la préservation de la biodiversité (mesure 1), améliorer les connaissances sur la nature (mesure 2) et gérer et restaurer la biodiversité en dehors des aires protégées (mesure 8) (cf. Figure 5.a). Une telle mobilisation peut s'expliquer par le fait que ces trois recommandations sont assez transversales et peuvent-être mises en œuvre par tous les types d'acteurs, à différents niveaux et quel que soit leur domaine d'activité.

À l'inverse, les recommandations relatives aux espèces sauvages (mesures 11 et 12) et à la biodiversité en haute mer (mesure 14) semblent moins intégrées dans les activités des acteurs (cf. Figure 5.a). Ceci peut tenir au manque d'acteurs spécialisés sur ces questions et au rôle de l'État sur plusieurs aspects de ces recommandations. La lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages revient essentiellement aux douanes ou à des processus de coopération internationale pour établir des réseaux de contrôle transnationaux. En ce qui concerne la protection de la haute mer, l'enjeu se situe aujourd'hui au niveau international où des négociations relatives à une future convention sur la protection de la biodiversité marine hors des juridictions nationales sont en cours. Peu d'acteurs sont d'ailleurs spécialisés sur les aspects marins dans l'échantillon. En revanche, on pourrait être plus surpris du manque de mobilisation des acteurs sur les aspects de gestion durable espèces sauvages, car des retours auraient pu être faits sur l'éco-tourisme. Aucun acteur directement engagé dans le secteur touristique n'a cependant participé à ce travail.

À l'exception de ces recommandations où les retours ne sont pas représentatifs, trois types d'acteurs sont représentés pour chaque recommandation sur l'ensemble de la partie. Ceci permet d'avoir un aperçu de ce qui peut être mise en place par les acteurs pour la préservation de la biodiversité pour elle-même.

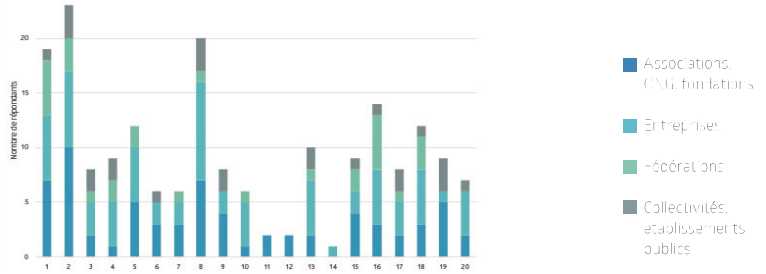

FIGURE 5.a TYPES D'ACTEURS POUR LA RECOMMANDATION "PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ POUR ELLE-MÊME" (ABSOLU)

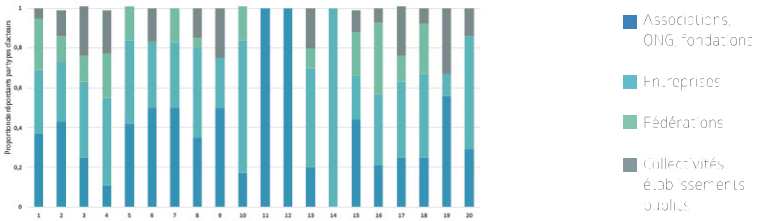

FIGURE 5.b TYPES D'ACTEURS POUR LA RECOMMANDATION "PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ POUR ELLE-MÊME" (RELATIVE)

Liste des acteurs ayant participé aux enquêtes et/ou aux ateliers

Au total, 55 acteurs ont contribué à ce travail d'analyse. Parmi eux, 47 ont répondu aux enquêtes sur les recommandations l'Ipbes. Les contributions des huit autres répondants proviennent des ateliers : elles contiennent donc uniquement des apports sur des leviers spécifiques.

ASSOCIATIONS, ONG ET FONDATIONS

Agridées

Alliance pour la préservation des forêts (APF)

Association de coordination technique agricole (Acta)[3]

Commerce équitable France

Demain la Terre

Fermes d'Avenir

Fondation BNP Paribas

Humanité & Biodiversité

Imagin rural

Les petits débrouillards

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

ORÉE

Man and Biosphere France (Mab France)

Noé

Partenariat français pour l'eau (PFE)

Plante & cité

Safranério

Société d'études ornithologiques de France (Seof)

Tour du Valat

RespectOcean

Solagro

ENTREPRISES

Andromède océanologie

B&L évolution

Colas

Covivio

Ecoact

Engie

Enedis

Egis

Groupe BNP Paribas

Moët Hennessy Louis Vuitton (LVMH)

Mondelez Harmony

Pierre Fabre

Rainett

Réseau de transport d'électricité (RTE)

Séché environnement

Utopies

Vicat

Vinci

FÉDÉRATIONS[4]

Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)

Confédération paysanne[5]

Fédération des conservatoires d'espaces naturels (Cen)

Fédération nationale de la pêche en France (FNPF)

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Fédération des parcs naturels régionaux (PNR)

Groupement national interprofessionnel des semences et plants (Gnis)

Union française des semenciers (UFS)

Union nationale des producteurs de granulats (UNPG)

Union professionnelle du génie écologique (UPGE)

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Caisse des dépôts et consignations – Biodiversité (CDC Biodiversité)

Conseil régional Occitanie

Conservatoire du littoral

Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (Geves)

Office français de la biodiversité (OFB)

Ville de Paris

[3] Contributions au titre du Réseau-mixte technologique Biodiversité et Agriculture.
[4] Les fédérations et réseaux peuvent donner des exemples de mesures mises en œuvre par leurs membres.
[5] Inclut en particulier les actions menées par son organisme de formation, la Fadear (Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural)

Biodiversité - les acteurs français passent à l'action